



Benoît Schneider
Pr. de Psychologie
Président de la FFPP
benoit.schneider@univ-lorraine.fr

Claire Leconte
Pr. émérite de psychologie
Présidente de l'AÉPU
claire.leconte@univ-lille3.fr

à

Madame la Directrice Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle
DEGESIP
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
1 rue Descartes
75231 – Paris cedex 05

Paris, le 5 mars 2013

Objet : Demande de modification de :

- l'Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue ;
- la Circulaire Demichel du 15-01-1998 : « Modalités d'accès au titre de psychologue - Texte adressé aux recteurs d'académie ; aux présidents d'université » - BO N°4 du 22-01-1998.

Madame la Directrice Générale,

Par courriers en date du 19 décembre 2011 puis du 5 septembre 2012, nous vous avons signifié notre souhait d'engager avec vous une concertation sur une possibilité de révision de l'Arrêté du 19 mai 2006 ci-dessus référencé. Ce courrier est resté à ce jour sans réponse officielle, même si une allusion à cette modification a été faite à ce projet dans le cadre du groupe de réflexion en cours sur la formation en psychologie initié par vos services.

En complément à nos propres courriers sous-tendus par divers arguments visant l'adaptation de l'arrêté, nous savons que la CGT vous a également sollicité pour adaptation de cet arrêté suite à la publication du décret sur le titre de psychothérapeute.

N'ayant pas eu de retour officiel, nous avons organisé un groupe de travail réunissant la FFPP et la CGT en concertation avec D. Gaonach, conseiller technique, pour élaborer une proposition de modification de l'arrêté.

Nous vous adressons joint cette proposition. Nous sollicitons, en partenariat avec la CGT, un rendez-vous spécifique sur cette question qui donnerait l'occasion d'explicitier les arguments que nous avons retenus pour aboutir à la présente rédaction et qui pourrait permettre, au-delà de l'examen par vos services, d'envisager les modalités d'une concertation élargie en vue d'adoption d'une version définitive, en lien également avec la DGOS/Ministère de la santé.

Nous rappelons enfin l'intérêt que nous attachons à une circulaire d'accompagnement de cet arrêté pour lever certaines difficultés d'application rencontrées dans les universités pour la mise en œuvre des dispositions afférentes.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, nos salutations respectueuses,

B. Schneider

C. Leconte

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is for B. Schneider, appearing as a stylized 'BS' with a horizontal line underneath. The signature on the right is for C. Leconte, appearing as a more complex, scribbled signature with a horizontal line underneath.

Président de la FFPP Présidente de l'AEPU

Pièce jointe : copie du courrier adressé à Mme la Directrice de la DEGESIP.

Pour contact

Benoît Schneider
06 85 11 38 36